

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-100

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2021

Sommaire

Maison d'arrêt Auxerre /

89-2021-04-14-00003 - Délégation de signature Lionel LE FRANCOIS (1 page) Page 3

Maison d'arrêt Auxerre

89-2021-04-14-00003

Délégation de signature Lionel LE FRANCOIS

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON

Maison d'arrêt d'Auxerre

A Auxerre

Le 14 Avril 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01/08/2020 nommant Monsieur Matthieu FRACSO en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Auxerre

Le chef de l'établissement de la maison d'arrêt d'Auxerre

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M Lionel LE FRANCOIS , chef de détention à la Maison d'arrêt d'Auxerre à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : M.Lionel LE FRANCOIS, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la maison d'arrêt d'Auxerre dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la maison d'arrêt d'Auxerre lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Auxerre
Le 14 Avril 2021

Le chef d'établissement,

Prénom, nom

Signature  M. Matthieu FRACSO
Chef d'Etablissement
Maison d'Arrêt d'Auxerre